

Concept de sélection de Triathlon aux Jeux Olympiques de Tokyo 2020

Addendum après le report des JO en 2021 :

- Point 2 : [Date de la manifestation](#)
- Point 3.1 : [Quota attribué par le CIO](#)
- Point 4.2 : [Période de sélection et compétitions qualificatives](#)
- Point 4.3 : [Critères de sélection](#)
- Point 4.6 : [Commission de sélection](#)
- Point 6 : [Calendrier](#)

COVID-19 – Sélections en cas d’annulation de compétitions en 2021

Si les critères de qualification figurant au point 4.2 devaient changer en 2021 en raison de la COVID-19 ou que la fédération internationale World Triathlon modifie les critères internationaux, la fédération se réserve le droit d’adapter les critères principaux en concertation avec Swiss Olympic.

Les éventuelles adaptations des critères de sélection sont annoncées suffisamment tôt aux athlètes et aux entraîneurs par la fédération en concertation avec Swiss Olympic.

* La désignation « Jeux Olympiques d’été de Tokyo 2020 » sera également utilisée pour l’événement de 2021.

Version : 26.03.2021

Pour faciliter la lecture, il a été décidé de renoncer à la forme féminine dans la désignation des personnes. Toutes les désignations de personnes s’appliquent par analogie aux personnes du sexe féminin. En cas de divergence, la version signée prévaut sur les autres versions.

1 Base

Le présent concept de sélection se fonde sur les Directives relatives à la performance de Swiss Olympic pour les Jeux Olympiques de Tokyo 2020 – « Viser la performance et battre ses records » ainsi que sur le système de qualification (« Qualification System ») définies par le CIO et la fédération internationale.

2 Période de la manifestation

Jeux Olympiques d’été Tokyo 2020 : 23.07. – 08.08.2021
Plan des compétitions : <https://tokyo2020.org/en/schedule/>

3 Nombre de participants/quota

3.1 Quota attribué par le CIO

Les places de quota sont attribuées par CNO et ne sont pas nominatives.

Pour pouvoir participer aux Jeux Olympiques, les athlètes doivent figurer dans le top 140 de l’ITU Individual Olympic Qualification Ranking. Jour de référence : 14.06.2021.

Chaque nation peut obtenir 3 places de quota au maximum, si au moins 3 athlètes figurent dans le top 30 de l’ITU Individual Olympic Qualification Ranking. Tous les autres CNO peuvent obtenir 2 places de quota au maximum. Jour de référence : 14.06.2021.

1. Les places de quota 1 à 14 sont attribuées aux 7 CNO les mieux classés à l’ITU Mixed Relay Olympic Qualification Ranking (2 hommes et 2 femmes chacun). Jour de référence : fin 2020.

2. Les places de quota 15 à 20 sont attribuées aux 3 CNO les mieux classés à l'ITU Mixed Relay Olympic Qualification Event (2 hommes et 2 femmes chacun). Ce dernier aura lieu entre le 1^{er} avril et le 20 mai 2020. Les CNO déjà qualifiés selon la variante 1 ne peuvent pas participer à l'ITU Mixed Relay Olympic Qualification Event.
3. Les places de quota 21 à 46 sont attribuées aux 26 athlètes les mieux classés à l'ITU Individual Olympic Qualification Ranking ou à leur CNO. Jour de référence : **14.06.2021**. Pour les CNO déjà qualifiés selon les variantes 1 ou 2, leurs 2 athlètes les mieux classés ne seront pas pris en compte.
4. Les places de quota 47 à 51 sont attribuées aux CNO les mieux classés qui n'ont pas encore obtenu de place de quota (représentation des continents : 1. Afrique, 2. Amérique, 3. Asie, 4. Europe, 5. Océanie).
5. Les places de quota 52 et 53 sont attribuées au pays d'accueil.
6. Les places de quota 54 et 55 sont réservées pour les invitations.

3.2 Conditions de qualification selon les directives de la fédération internationale/du CIO

Les dispositions du règlement de la fédération internationale/du CIO selon « QUALIFICATION SYSTEM – GAMES OF THE XXXII OLYMPIAD – TOKYO 2020, International Triathlon Union (ITU) » font foi.

4 Sélections

4.1 Dispositions générales

Les sélections définitives sont décidées par la Commission de sélection de Swiss Olympic.

4.2 Période de sélection et compétitions qualificatives

Toutes les compétitions définies par la fédération se déroulant dans la période mentionnée ci-dessous servent à la fédération pour l'évaluation et la justification de la demande de sélection envoyée à Swiss Olympic.

Période de sélection : 11.05.2018 – **14.06.2021**.

Compétitions fixées par la fédération nationale :

- toutes les compétitions World Triathlon Series 2019 de l'ITU y compris la Grande Finale à Lausanne du 29.08 au 01.09.2019
- Championnat d'Europe 2019 à Weert, Standard Distance (14. – 16.06.2019)
- ITU World Olympic Qualification Event Tokyo 2019 (15. – 18.08.2019)
- Toutes les compétitions World Triathlon Series 2020 de l'ITU (jusqu'au 11.05.2020)
- Toutes les compétitions Triathlon World Cups 2019 et 2020 de l'ITU, Standard Distance (jusqu'au 11.05.2020)
- **World Triathlon Championship Serie Yokohama (JPN) et Leeds (GB) 2021**
- **World Triathlon Cup Lisbon (POR), Arzachena (ITA), Huatulco (MEX) 2021**
- **2021 Mixed Relay Olympic Qualification Event**

Si une compétition qualificative prévue est annulée, la fédération peut, en accord avec Swiss Olympic, en choisir une nouvelle dont les conditions permettent d'atteindre les minima. Si le niveau d'une compétition qualificative est trop faible, Swiss Olympic peut, en accord avec la fédération concernée, la déclasser ou en modifier les critères de sélection.

4.3 Critères de sélection

Les critères principaux (par discipline) suivants doivent être atteints afin que l'athlète puisse être proposé :

| Variante A : qualification sans relais mixte par équipes | Variante B : qualification avec relais mixte par équipes |
|---|--|
| <p>Groupe 1 (Athlètes avec potentiel clair de médailles ou diplômes)</p> <p>Les athlètes qui figurent dans le top 45 à l'ITU Individual Olympic Qualification Ranking (14.06.2021) et qui remplissent un des critères 1 à 3 ou deux des critères 4 à 6 seront proposés en priorité pour la sélection :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Top 10 à l'Olympic Qualification Event, Tokyo 2019 (compétition en individuel) 2. Top 10 à la Grande Finale, Lausanne 2019 3. Une place dans le top 6 lors de compétitions World Triathlon Series (WTS) 4. Une place dans le top 3 aux Championnats d'Europe 2019/2020 (distance standard) 5. Une place dans le top 10 lors de compétitions World Triathlon Series (WTS) 6. Une victoire lors de la Coupe du monde ITU (distance standard) | |
| <p>Groupe 2 (Athlètes avec potentiel de médailles ou diplômes à moyen terme)</p> <p>Les athlètes qui figurent dans le top 60 à l'ITU Individual Olympic Qualification Ranking (14.06.2021) et qui remplissent un des critères 1 à 5 seront proposés en deuxième priorité pour la sélection :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Top 20 à l'Olympic Qualification Event, Tokyo 2019 2. Une place dans le top 20 lors de compétitions World Triathlon Series (WTS) 3. Top 25 à la Grande Finale, Lausanne 2019 4. Une place dans le top 8 aux Championnats d'Europe 2019/2020 (distance standard) 5. Une place dans le top 3 lors des épreuves de Coupe du monde ITU (distance standard) | <p>Groupe 2 (athlètes avec potentiel de médailles ou diplômes en relais mixte par équipes)</p> <p>Les athlètes qui figurent dans le top 140 à l'ITU Individual Olympic Qualification Ranking (14.06.2021) seront proposés en deuxième priorité pour la sélection.</p> <p>Les critères suivants sont primordiaux :</p> <p>Potentiel de réussite en relais mixte par équipes selon le profil d'exigences de la position à attribuer en compétition de relais.</p> <p>Participation aux compétitions ITU World Triathlon Mixed Relay Series 2018/2019/2020.</p> |
| <p>Groupe 3 (Athlètes pouvant potentiellement améliorer leur record personnel)</p> <p>Les athlètes qui peuvent atteindre leur meilleure performance personnelle aux JO de Tokyo peuvent être proposées par Swiss Triathlon pour une sélection. Ceci est possible si les places ne sont pas occupées par les deux premiers groupes. Ces athlètes répondent aux exigences de la fédération internationale en atteignant une place olympique directe (sans réaffectation).</p> | |

Un athlète qui atteint les minima n'est pas automatiquement sélectionné pour les Jeux Olympiques de Tokyo 2020.

Critères supplémentaires : Si le nombre d'athlètes remplissant les critères principaux excède le nombre de places de quota disponibles, la Commission de sélection de la fédération choisit quels sont les athlètes qui feront l'objet d'une proposition de sélection en fonction des critères supplémentaires suivants (pas classés par priorité) :

- Expérience et succès lors des précédentes compétitions
- Potentiel de réussite en épreuve individuelle
- Potentiel dans la perspective d'un jeu olympique futur
- Courbe de forme
- Santé

Si un pays ne profite pas de la totalité de son quota d'athlètes, la réattribution de ce dernier n'est pas systématique. Une place réattribuée (« Reallocation ») ne peut être occupée que par un athlète remplissant les critères de sélection.

4.4 Sélection pour les épreuves de relais mixte par équipes

Voir 4.3 (variante B)

Si 3 athlètes figurent dans le top 30 de l'ITU Individual Olympic Qualification Ranking, la sélection pour l'épreuve de relais mixte par équipes se fait après les épreuves individuelles sur la base du potentiel de réussite (jugement de l'entraîneur en accord avec la Commission de sélection).

4.5 Clause médicale

Les athlètes à potentiel reconnu de médailles ou de diplômes peuvent exceptionnellement bénéficier d'une dérogation pour raisons médicales.

Un certificat médical doit être fourni **directement** après la survenue de la blessure/maladie. La fédération propose en même temps à Swiss Olympic d'autres compétitions qualificatives équivalentes ou d'autres critères de sélection.

4.6 Commission de sélection

La *commission de sélection* de la *fédération* se compose de :

- Christoph Mauch, Comité de Swiss Triathlon
- Gordon Crawford, Entraîneur national Elite/U23
- Nina Eggert, Responsable Relève
- **Tamara Mathis, Cheffe sport de performance (présidence)**
- Sibylle Matter, Médecin de fédération (fonction consultative)

La *Commission de sélection de Swiss Olympic* se compose de :

- Ralph Stöckli, Chef de Mission (présidence)
- Jürg Stahl, Président Swiss Olympic
- Ruth Wipfli-Steinegger, membre du Conseil exécutif de Swiss Olympic

- Martina van Berkel, membre du Conseil exécutif de Swiss Olympic et de la commission des athlètes

La Commission de sélection de Swiss Olympic veille à ce que les propositions de sélection de la fédération prennent en compte et respectent les critères et directives susmentionnés, et approuve définitivement les sélections soumises par la fédération.

5 Communication

Le concept de sélection est établi et signé en deux exemplaires. Le concept est publié pour l'été 2019, après approbation du chef d'équipe, et en même temps que les documents des autres spécialités sportives. Cette communication est effectuée via une conférence de presse et via Internet.

La fédération s'assure que les athlètes concernés ont eu connaissance du concept de sélection, l'ont vu et lu.

Après que la Commission de sélection de Swiss Olympic ait approuvé la sélection, le Chef de Mission en informe le chef d'équipe verbalement, qui transmet la décision aux athlètes également verbalement, et cela même en cas de décision défavorable. Le Chef de Mission et le chef d'équipe conviennent du moment où le communiqué sera préparé et publié par Swiss Olympic. La communication interne à la fédération est quant à elle du ressort du chef d'équipe, qui doit respecter la date et l'heure de l'embargo.

6 Calendrier

- Début de la période de sélection (selon 4.2) : 11.05.2018
- Fin de la période de l'ITU Mixed Relay Olympic Qualification Ranking : **21.05.2021**
- Fin de la période de sélection (selon 4.2) : **14.06.2021**
- Décision du quota attribué par la fédération internationale : **au plus tard le 21.06.2021**
- Confirmation par Swiss Olympic des athlètes participants à la fédération internationale : **dans les 14 jours suivant la décision de la fédération internationale**
- Envoi de la demande de sélection par la fédération à Swiss Olympic : **22.06.2021**
- Date officielle de sélection : **24.06.2021**